

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

EN 1894

Rédacteur en chef : Léon MAYET

Directeur : Léon FOURNIER

ABONNEMENTS

| | | |
|-------------------------------|-------|-------|
| France..... | UN AN | 8 fr. |
| Étranger (union postale.....) | | 9 » |

Les abonnements sont tous pris pour un an et partent indistinctement du 1^{er} janvier 1894.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

| | | |
|-------------------|---|----|
| La ligne..... | » | 50 |
| Réclames..... | 1 | » |
| Faits divers..... | 2 | » |

SOMMAIRE : Chronique Hebdomadaire. — Partie Officielle : Subvention de l'Etat : Rapport de M. Doumer. — La Date de l'Ouverture. — Comité de Patronage. — Les terrains des Domaines. — Les Installations dans le Palais principal. — Partie non Officielle : La Délégation lyonnaise à Paris. — Le Pavillon des Forêts. — L'Exposition de l'Afrique occidentale. — La Chine à l'Exposition. — La Publicité. — Etat des travaux de l'Exposition. — Les Fêtes Officielles. — Echos de l'Exposition. — Les Fêtes Universitaires. — L'Exposition de Lyon et la Presse parisienne. — Bulletin financier.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE



LUNDI dernier, pendant qu'une commission officielle, sous la présidence du maire, inspectait les bâtiments de l'Exposition, les Annamites du Parc avaient la rare et singulière fortune de recevoir la visite d'un compatriote.

Ce compatriote arrivait perché sur le siège d'une voiture, et du plus loin qu'il aperçut le Palais de l'Indo-Chine, il se livra à une explosion de joie qu'il essayait en vain, avec une extraordinaire volubilité de langage, de faire partager à son infortuné conducteur.

Les appels s'échangèrent vite entre le nouvel arrivant et les ouvriers orientaux en train de décorer la façade, et le soir, à l'heure de la liberté reconquise, plus tard encore, à l'heure de la séparation, les seconds n'avaient pas grand chose à apprendre au premier, des multiples avantages et des agréments de notre bonne ville de Lyon.

Cet Annamite qui débarquait ainsi un beau matin sur les rives du lac de la Tête-d'Or et donnait à son cocher une leçon de géographie coloniale, n'était pas un personnage important par lui-même. Il était simplement un des plus fidèles serviteurs du directeur des Douanes et des contributions directes de l'Annam et du Tonkin, M. Cogni, qui vient pour neuf mois de congé dans le Lyonnais dont il est originaire. Pendant ce congé, il s'occupera un peu de l'installation de l'Annam ; il en sera en quelque sorte le représentant officiel, le commissaire général, quoiqu'il s'en défende avec beaucoup de modestie et pour protéger contre un travail auquel il ne saurait se soustraire les quelques semaines de repos et de liberté qu'il a si vaillamment gagnés.

Il n'y a pas un Français, ayant séjourné en Indo-Chine, qui ne connaisse M. Claude Cogni, et qui n'en parle avec amitié et respect. C'est un des hommes qui, par son énergie, par sa bravoure, par son esprit de résolution et d'initiative, ont le plus fait pour établir et affer-

mir le prestige de la France en Extrême-Orient.

Quand il fut nommé au poste qu'il occupe aujourd'hui, il avait en réalité tout le service à organiser. Ce service a un caractère mixte, moitié administratif et moitié militaire. Les bateaux de la douane sont des croiseurs. Ils portent des agents fiscaux, mais ils portent aussi des canons, car, à côté de la rentrée des impôts qu'ils doivent assurer, ils ont aussi la police des mers à faire respecter. M. Cogni voulut faire sur terre ce qui se faisait déjà sur la côte et il se mit en route pour organiser à la frontière chinoise des postes de douane qui fussent en même temps des forts d'arrêt autour desquels puisse s'organiser la résistance à l'infiltration des Chinois plus ou moins déguisés en pirates.

Le pays où son inflexible volonté le conduisait était aride, montagneux, désert. Point de communication, point de ravitaillement, point sur place, de matériaux : c'était Pac-si, dans la montagne. L'entreprise paraissait folle ; elle l'eût été avec un autre homme que M. Cogni. Il est de la forte race de ces intrépides colonisateurs français qu'aucun obstacle n'arrête et qui trouvent dans leur génie inventif, la solution de toutes les difficultés. Agissant avec les seules ressources de son propre budget, il partit avec une centaine d'hommes ; il n'avait point amené d'architecte, mais il s'était fait remettre à l'arsenal d'Hanoi ou d'Haiphong quelques indications générales et quelques croquis. Une fois parvenu à Pac-si, à la fois général en chef, administrateur et ingénieur, il traça tant bien que mal la place du blockhaus sur lequel il voulait planter le drapeau national.

Dépourvu de tout, il obtint tout par le concours des Chinois, avec lesquels il entra en relation. Il était à quelques mètres de la frontière. Le fort se termina rapidement, vaste enceinte fortifiée, au centre de laquelle s'élevait le blockhaus, refuge assuré en cas d'attaque et dont un canon-revolver défendait terriblement les approches.

Chose curieuse, petit détail qui dépeint l'homme, il n'y a plus en Indo-Chine d'autres canons-revolvers que ceux de la Direction des Douanes. L'administration militaire a eu l'imprévoyance de renvoyer les siens en France d'où elle ne peut les ravoier. Si bien qu'il est

fort heureux pour elle que M. Cogni lui livre les forts tout armés, car elle serait dans l'impuissance de fournir leur artillerie.

Le fort de Pac-si ne tarda pas à prospérer. Rassurés par une construction solide qui témoignait la ferme intention d'un séjour prolongé, les indigènes sont revenus s'établir sous la protection de ses soldats et de son canon.

Encouragé par ce premier résultat, M. Cogni continua à remonter le long de la frontière chinoise, et déjà cinq autres ports fortifiés, semblables à celui de Pac-si, ont été élevés avec les seules ressources et sous la seule initiative de l'Administration des Douanes, qui successivement en remet la garde à l'Administration militaire.

Ainsi renseigné sur la haute personnalité de M. Cogni, il y a tant de Lyonnais qui sont allés au Tonkin et n'en parlent qu'avec admiration, je profitais d'une heureuse circonstance pour m'informer de la participation de l'Annam.

M. Cogni me l'annonça très belle et très curieuse, car elle révèle des produits qu'on n'avait pas l'habitude d'acheter dans nos belles colonies d'Indo-Chine : le thé par exemple.

Les Annamites récoltaient un thé vert dont ils usaient pour leur consommation particulière, mais dont ils ne savaient tirer parti pour l'exportation. Il n'y a pas bien longtemps encore la douane en France, malgré les papiers, arrêtait dans le port de Marseille une cargaison de thé d'Annam. Elle l'avait trouvé trop semblable au thé de Chine pour ne pas soupçonner une fraude, une contrebande colossale que justifiaient les données jusque-là exactes de la production agricole du pays. Il ne fallut pas moins qu'une lettre du Gouverneur général pour la tirer de son erreur.

C'est que, en effet, depuis deux ou trois ans quelques hardis commerçants, un ou deux, se sont trouvés et ont acheté les récoltes sur pied et fait subir au thé d'Annam les perfections qu'on lui impose en Chine.

Les résultats ont été splendides ; nous devons en être d'autant plus heureux que l'un des plus importants créateurs de ce nouvel élément de prospérité agricole et commerciale pour notre empire indo-chinois est un Lyonnais, un exposant, M. Cotton. 300,000 hectares de thé sont maintenant en culture, et la production cette année dépassera 100,000 kilos.



Le thé formera donc une des parties curieuses de l'exposition annamite. A côté, nous trouverons les soies brutes de diverses sortes et de diverses nuances, puis les bois ouvrés, des meubles superbes en bois de rose ou en palissandre que produit la colonie et que déjà elle expédie en Europe, des spécimens de charbon extraits notamment des fameuses mines de Ke-Bao.

M. Cotton ramenait avec lui un bloc de un mètre cube qu'on avait eu toutes les peines du monde à extraire en entier. Il s'est malheureusement brisé en trois morceaux pendant la traversée.

Dans les cinquante colis qu'une première expédition envoyait à Lyon et qui, à l'heure actuelle, doivent être déjà arrivés à destination, figuraient une ou deux caisses contenant d'autres produits agricoles : du café, de la vanille, dont la culture commence à être appliquée sur une grande échelle et qui ouvrent de nouveaux débouchés aux relations commerciales de la métropole et de la colonie.

Il n'est pas possible enfin de passer sous silence les magnifiques spécimens de l'orfèvrerie annamite que nous rapporte l'administration des douanes, chargée de compléter les expositions particulières des négociants et des colons.

L'habileté des orfèvres de Hué et surtout de Hanoi est remarquable. Leur travail est, en général, d'une originalité exquise, d'un goût artistique sûr et d'un fini incontestable. Le spécimen le plus beau de l'Exposition sera un service à thé exécuté par les Annamites, sous la direction des Chinois.

J'ai dit que l'exposition privée sera complétée par l'effort du gouvernement.

M. de Lanessan, dont l'œuvre est, paraît-il, au-dessus des critiques, a donné mission au directeur principal des douanes de compléter, au besoin, par des achats, la collection de tous les produits de la colonie.

A la fermeture de l'Exposition, M. Cogni est trop lyonnais pour ne pas songer à donner toutes ces richesses à notre chambre de commerce, qui saura en faire bon usage.

Un dernier détail pour finir. Le palais de l'Annam, sous le rapport de la garde indigène, n'aura rien à envier à celui de l'Algérie. Aux tirailleurs algériens pourront répondre seize hommes de la milice annamite, commandés par un doï.

C'est décidément la section coloniale qui devient le clou, le gros attrait de l'Exposition, cette raison du succès qui, dans l'enceinte du parc, attirera chaque jour des milliers de visiteurs.

Déjà l'exposition de l'Algérie sera plus brillante et plus pratique au point de vue de la mise en valeur des produits commerciaux et agricoles qu'elle ne l'a été en 1889 à Paris. C'est la même impression qui se dégage pour l'Annam. C'est déjà un résultat inespéré qui est atteint et dont nous avons le droit de féliciter les hommes courageux, de progrès et d'initiative, qui l'ont provoqué.

PARTIE OFFICIELLE

EXPOSITION DE LYON

SUBVENTION DE L'ÉTAT

Rapport de M. Doumer

Voici le texte du rapport de M. Doumer sur le crédit de 380,000 fr. demandé aux Chambres pour l'Exposition de Lyon :

MESSIEURS,

Par un projet de loi présenté à la date du 17 février 1894, le gouvernement vous demande d'accorder une subvention à l'Exposition internationale et coloniale qui se tiendra à Lyon au cours de la présente année.

Nous nous sommes avant tout demandé si les conditions dans lesquelles l'Exposition était ouverte, son caractère et son importance, en faisaient une œuvre d'intérêt général et justifiaient le patronage et le concours financier de l'Etat. Les documents qui nous ont été fournis, tant par nos collègues du Rhône que par le Conseil supérieur de l'Exposition, ne permettent aucun doute quant à la réponse affirmative qu'il convient de faire à cette question préalable.

IMPORTANCE DE L'EXPOSITION

L'Exposition a été entreprise sur l'initiative de la Municipalité lyonnaise, avec l'appui moral et financier du Conseil général du Rhône et de la Chambre de commerce de Lyon. Elle est organisée et dirigée par un Conseil supérieur, que préside le maire de Lyon, composé des représentants les mieux qualifiés des branches si diverses de l'activité lyonnaise.

Les ressources affectées à sa création sont considérables. Elles ont été successivement augmentées pour permettre de donner au plan primitif les développements qu'exigeait le succès des premiers efforts. Ce n'est, à aucun point de vue, une entreprise particulière ou locale ; c'est une œuvre nationale, une exposition universelle faite dans la seconde ville de France et du succès de laquelle le pays tout entier peut tirer honneur et profit.

La ville de Lyon se prête admirablement à une telle tentative de décentralisation économique. Elle a, plus qu'aucune autre peut-être, ce qu'il faut pour en assurer la réussite.

Sa position sur la carte d'Europe en fait depuis plusieurs siècles un grand marché international, sa vieille réputation d'activité et de probité commerciales, universellement connue et conservée intacte, malgré les crises les plus douloureuses, lui donne dans le monde une place enviable.

Située au centre d'une vaste région, où l'industrie s'est développée, depuis un demi-siècle, d'une façon prodigieuse, elle comprend les branches les plus importantes et les plus variées, depuis la grande industrie minière et métallurgique jusqu'aux industries d'art et de luxe.

Lyon n'est pas seulement une ville d'indus-

trie et de commerce, c'est un grand centre intellectuel et artistique, où les établissements d'enseignement public sont nombreux et prospères, où la haute culture scientifique n'est pas plus négligée que l'enseignement populaire et professionnel, c'est aussi probablement la première cité de notre pays pour ses institutions de prévoyance et d'assistance, fréquemment décrites et proposées comme des modèles qu'on ne saurait trop imiter.

Lyon et la région lyonnaise peuvent donc fournir à l'Exposition de nombreux sujets d'études et de puissants motifs d'attraction. La situation même de la ville, son incontestable et originale beauté, le caractère hospitalier de ses habitants, leur esprit à la fois pratique et rêveur, oscillant, suivant l'observation de Michelet, entre les deux montagnes lyonnaises, Fourvière, la montagne du mysticisme, et la Croix-Rousse, la montagne du travail : tout cela concourt à donner à l'Exposition de 1894 l'intérêt et l'attrait, à y appeler de nombreux visiteurs français et étrangers.

EXPOSITIONS COLONIALE ET OUVRIÈRE

Le rapporteur décrit ensuite les divers bâtiments et l'installation de l'Exposition, dont il fait l'éloge ; puis passant à l'exposition coloniale, il s'exprime ainsi :

Cette exposition coloniale sera une des plus heureuses et des plus utiles attractions de l'Exposition lyonnaise. C'est l'intérêt pratique, plus encore que le pittoresque, et le commerce, plus que la science, qui ont fait la préoccupation des organisateurs. Ils ont eu en vue, par l'éducation du public et particulièrement des négociants français, de faire connaître les produits de nos colonies, les besoins des indigènes, de développer les échanges entre la métropole et ses possessions, et de concourir ainsi à la prospérité de la France.

Il est permis d'espérer que ce but sera atteint, étant donnés les efforts considérables qui ont été faits, la haute intelligence et l'exceptionnelle compétence des hommes qui organisent et dirigent l'exposition coloniale, dont s'est exclusivement chargée la chambre de commerce de Lyon.

L'une des parties intéressantes et originales de l'Exposition de 1894 sera l'exposition collective ouvrière. Les chambres syndicales lyonnaises en ont pris l'initiative et elles en ont seules l'organisation. Le conseil municipal de Lyon et le conseil général du Rhône leur ont accordé, avec leur patronage, d'importantes subventions. Pour qui connaît l'intelligence, la raison, le bon sens pratique des ouvriers lyonnais, il n'est pas douteux que leur exposition n'ait un grand intérêt pour le monde du travail et ne soit fertile en enseignements profitables à la solution des problèmes sociaux.

LE ROLE DU CONCESSIONNAIRE

Le fait de la concession de l'Exposition à un particulier par la municipalité lyonnaise a fait croire à beaucoup de personnes qu'on était en présence d'une entreprise privée. Il n'en est rien. L'organisation et la direction de l'Exposition sont restées aux mains de la Ville et de la Chambre de Commerce.

Le Concessionnaire, un entrepreneur de tra-

vaux publics bien connu, M. Claret, n'a d'autre rôle que d'exécuter les travaux à forfait et suivant les clauses du cahier des charges, d'assumer les frais et les aléas de l'exploitation, sous la direction et le contrôle du conseil supérieur, sauf à se rembourser des capitaux qu'il aura ainsi engagés sur les recettes de l'Exposition. Au cas où, ce remboursement effectué, il y aurait un bénéfice, la ville partagerait par moitié avec l'entrepreneur.

Celui-ci n'intervient donc que pour limiter les sacrifices de la ville de Lyon, pour la mettre à couvert de toute éventualité fâcheuse capable de compromettre les finances municipales. La concession n'a été qu'un acte de prévoyance et de bonne administration. Des arrêtés municipaux ont précisé le droit de direction et de contrôle de la municipalité. Ils ont institué, à côté d'un comité d'honneur, comprenant les représentants à Lyon du gouvernement, de l'armée, de la magistrature, du commerce et de l'industrie, les sénateurs et députés du Rhône, les membres du conseil général, les consuls étrangers, etc., un conseil supérieur chargé de la direction générale de l'Exposition.

Le Concessionnaire de l'Exposition s'est engagé à consacrer une somme minimum de 4 millions de francs à son entreprise, savoir : 3 millions aux travaux de construction, 1 million pour les dépenses d'exploitation. Ces sommes sont affectées à l'Exposition proprement dite, mais il y a à côté d'elle des œuvres d'intérêt général, improductives pour le concessionnaire et aux dépenses desquelles il a été pourvu par des subventions de la Ville de Lyon, du Conseil général du Rhône et de la Chambre de commerce.

LA VILLE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE

Les sacrifices de la Ville ont été considérables. Le Conseil municipal a voté un premier crédit de 650,000 fr., dont 100,000 fr. pour l'exposition ouvrière ; puis un nouveau crédit de 250,000 fr. affecté spécialement à l'exposition coloniale. Cela fait un total de 900,000 fr., auquel s'ajoutera peut-être, par une délibération en ce moment à l'étude, une nouvelle somme de 100,000 fr. La part de la ville serait ainsi d'un million.

Le Conseil général du Rhône a accordé à l'Exposition lyonnaise une subvention de 200,000 fr. La Chambre de commerce de Lyon, qui a donné un concours dévoué et éclairé à l'œuvre entreprise par la municipalité et qui s'est notamment chargée d'organiser l'exposition coloniale, a en même temps contribué de ses deniers au succès de l'Exposition. Elle a contracté un emprunt de 250,000 fr. pour subventionner les expositions collectives et le travail des syndicats.

C'est ainsi que 50,000 fr. ont été consacrés par elle à une monographie de la soie, faite par la chambre syndicale des soieries, et qui sera une remarquable et instructive leçon de choses, dans l'acception la plus élevée du mot.

C'est également aux œuvres d'intérêt public, aux œuvres morales de l'Exposition, que serait consacrée la subvention demandée à l'Etat. Dans la lettre que M. le Maire de Lyon adressait à M. le Ministre du commerce pour réclamer l'appui officiel et le concours financier de l'Etat, il faisait valoir les raisons d'intérêt na-

tional qui militent en faveur d'un pareil concours, la nécessité de faire tout pour le succès de l'Exposition de Lyon, en rivalité avec l'Exposition d'Anvers qui s'ouvre à la même époque. La lutte ardente à laquelle ces deux Expositions concurrentes se sont livrées pour attirer à elles les industriels, n'a pas été une des moindres difficultés rencontrées par l'Exposition française.

Le rapporteur cite ensuite les principaux passages de la lettre de M. Gailleton au ministre du commerce, le vœu du Conseil général du Rhône, en date du 18 septembre 1893, la délibération de l'Union des chambres syndicales lyonnaises, en date du 22 novembre 1893, et continue ainsi :

LA PARTICIPATION DE L'ÉTAT

Sur la proposition du ministre du commerce et après délibération du Conseil des ministres, le gouvernement a accédé en principe aux demandes qui lui étaient faites, mais il a limité à 260,000 fr. le chiffre de la subvention qu'il vous proposait d'accorder. Cette somme eût compris 200,000 fr. de subvention générale, 40,000 fr. pour l'exposition ouvrière et 20,000 francs pour l'envoi de délégués ouvriers.

Depuis que ce projet a été élaboré au ministère du commerce, de nouvelles demandes ont été faites, de nouveaux besoins constatés. La participation nécessaire à l'Exposition de Lyon du Musée des colonies ouvert à Paris au Palais de l'Industrie par l'administration coloniale, nécessite une dépense de 20,000 fr. Les associations ouvrières de production, par l'organe de leur chambre consultative, ont demandé à l'Etat une subvention de 30,000 fr. pour permettre aux associations des départements d'exposer à Lyon, en même temps que les associations parisiennes qui ont reçu une subvention du Conseil municipal ; enfin, le comité central de l'Union coopérative des sociétés de consommation réclame une subvention de 3,000 fr. pour l'Exposition qu'elle compte faire à Lyon, dans la section d'économie sociale.

D'un autre côté, des amendements ont été présentés, après le dépôt du projet de loi, par plusieurs de nos collègues, qui ont proposé que le crédit ouvert au ministère du commerce fût de 380,000 fr. Dans leur pensée cette somme aurait été ainsi répartie : 300,000 fr. de subvention générale à l'Exposition de Lyon, en augmentation de 100,000 fr. sur le chiffre du projet de loi ; 60,000 fr. pour l'exposition ouvrière, au lieu des 40,000 fr. proposés ; 20,000 fr. comme au projet, pour les délégations. MM. Coutant, Toussaint, Dejeante et plusieurs de leurs collègues, proposent de porter à 100,000 fr. ce dernier crédit. Ils font valoir qu'il y aurait un grand intérêt pour les travailleurs à ce que de nombreux délégués ouvriers puissent visiter l'Exposition de Lyon.

Si l'on totalise les crédits qui résulteraient des deux amendements que nous venons d'indiquer et des demandes faites, on arrive à un chiffre de 513,000 fr. Le gouvernement n'a pas cru que l'état de nos finances lui permit un pareil sacrifice, mais il lui a paru nécessaire de tenir compte des besoins récemment constatés et des demandes faites et de donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux amendements de nos collègues.

LE CHIFFRE DE LA SUBVENTION

M. le ministre du commerce, d'accord avec le rapporteur de la commission des crédits, a modifié ainsi son projet :

Subvention générale à l'Exposition de Lyon, 250,000 fr. ; à l'exposition ouvrière, 50,000 fr. ; pour participation de l'exposition permanente des colonies, 20,000 fr. ; aux associations ouvrières de production, 18,000 fr. ; aux sociétés coopératives de consommation, 2,000 fr. ; pour les délégations ouvrières, 40,000 fr. Total : 380,000 fr.

Ces chiffres, approuvés par le Conseil des ministres, sont devenus ceux du gouvernement. Votre commission des crédits vous propose de les adopter.

L'importance prise par l'Exposition de Lyon, l'intérêt national qui s'attache à son succès, aussi bien que les sacrifices consentis par les sociétés locales, justifient amplement cette subvention.

**

Dans sa séance de mardi 13 mars, la Chambre, après discussion, a adopté par 484 voix contre 1 le projet de loi portant ouverture d'un crédit de **trois cent quatre-vingt mille francs** pour l'Exposition de Lyon.

EXPOSITION DE LYON

La Date de l'Ouverture

On avait annoncé jusqu'ici que l'Exposition de Lyon serait inaugurée le 26 avril : cette date a été reculée de trois jours et l'ouverture officielle reportée au dimanche 29 avril.

Le Conseil supérieur a jugé, en effet, qu'il était de toute nécessité que l'Exposition fût inaugurée un dimanche, afin de permettre à toute la population lyonnaise de se porter, ce jour-là, vers le Parc ; cette décision est excellente et rencontrera certainement de la part du public une approbation unanime.

COMITÉ DE PATRONAGE

Le général Voisin, gouverneur militaire de Lyon, a bien voulu accepter de faire partie du comité de patronage de l'Exposition, en remplacement du général baron Berge.

Il a autorisé le général Godfroy à remplacer le général Raynal de Tissonnière, en qualité de délégué et de vice-président du groupe III.

LES TERRAINS DES DOMAINES

M. Bellemain, architecte de l'administration des Domaines, a pu enfin apporter à M. le maire une solution satisfaisante relative à l'occupation par les services de l'Exposition des terrains provenant des anciens fossés d'enceinte.

L'établissement sur ces terrains de la ligne de clôture, motivée par des nécessités impérieuses que nous avons fait connaître, est autorisé. La ligne de clôture englobe en même temps dans l'enceinte de l'Exposition, les ter-

rains occupés autrefois par la lunette de la Tête-d'Or et qui sont en avancement dans le parc. Ces terrains serviront à installer les bâtiments destinés aux services publics qu'on ne savait trop où loger : douanes, octrois, ambulances, exposition militaire de la Croix-Rouge.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette heureuse solution.

Les Installations dans le Palais principal

Nous avons annoncé que du 15 au 20 de ce mois — mettons le 25 au plus tard — toutes les places seraient délimitées dans le Palais principal.

Nous ne saurions trop engager les exposants à prendre — dès cette époque — possession des surfaces qui leur ont été allouées et à procéder à leurs installations.

Les opérations des jurys — en vue des récompenses — devant commencer vers le 15 mai, tout retard pourrait être préjudiciable aux intéressés.

PARTIE NON OFFICIELLE

LA DÉLÉGATION LYONNAISE

A PARIS

Une délégation, composée de M. Bouffier, président du Conseil général du Rhône, du docteur Gailleton, maire de Lyon, de ses adjoints, MM. Chevillard et Berthélemy, des membres du conseil supérieur, MM. Ulysse Pila, Piotet et Faure, de M. Claret, entrepreneur général, accompagnée de M. Rivaud, préfet du Rhône, est allée à Paris pour s'occuper, auprès des pouvoirs publics, de concert avec les sénateurs et députés du Rhône, de diverses questions intéressant l'Exposition de Lyon.

La délégation lyonnaise devait être reçue mercredi, à 9 heures 1/2, par le ministre de l'agriculture, à 10 heures 1/2, par le ministre des affaires étrangères, à 11 heures, par le président de la République, à 11 heures 1/2, par le ministre de l'intérieur, à 2 heures, par le président du Sénat, à 3 heures, par le ministre de la guerre, à 3 heures 1/2, par le sous-secrétaire d'État aux colonies, à 4 heures 1/2, par le ministre de l'instruction publique.

En recevant la délégation, le président de la République a tout d'abord rappelé l'excellent souvenir qu'il a conservé de son voyage à Lyon.

Le président a ensuite déclaré qu'il acceptait avec le plus vif plaisir l'invitation qui lui était faite et a donné l'assurance formelle qu'il se rendrait à Lyon pendant la durée de l'Exposition. La date de ce voyage sera fixée ultérieurement.

Le président du Sénat, le président de la Chambre et tous les ministres ont fait également un excellent accueil à la délégation, et lui ont donné l'assurance qu'ils se feraient un plai-

sir d'assister aux fêtes qui seront organisées pour l'Exposition lyonnaise.

L'inauguration de l'Exposition, qui aura lieu le dimanche 29 avril, sera présidée par M. Casimir-Perier. M. Dupuy, président de la Chambre des députés, sera présent. M. Marty, ministre du commerce, et M. Jonnart, ministre des travaux publics, doivent également assister à cette cérémonie.

La grande fête fédérale de gymnastique s'ouvrira le 13 mai, sous la présidence de M. Raynal, ministre de l'Intérieur. Le sous-secrétaire d'État aux colonies assisté des gouverneurs généraux, procédera à l'inauguration de l'exposition coloniale.

Le général Mercier, ministre de la guerre, fera coïncider sa visite à l'Exposition avec le grand concours de tir, suivi de l'inauguration de la nouvelle Ecole de santé militaire.

M. Spuller, ministre de l'instruction publique présidera les fêtes universitaires du mois d'octobre. Le ministre prendra possession au nom de l'État des nouveaux bâtiments destinés aux Facultés de droit et des lettres.

M. Viger, ministre de l'agriculture, visitera également l'Exposition et présidera la distribution des récompenses des concours d'animaux.

Les autres ministres, qui n'ont pas encore pu recevoir la visisite de la délégation, seront invités et tout fait espérer que, comme leurs collègues du gouvernement, ils répondront favorablement à l'appel des Lyonnais.

LE PAVILLON DES FORÊTS

C'est à l'initiative de M. Sauvage, inspecteur des Forêts de la région lyonnaise, qu'est due la construction du *Pavillon des Forêts*, qui va être édifié au Parc de la Tête-d'Or, dans le voisinage du Palais des Beaux-Arts.

Grâce au concours de l'État, nous pouvons déjà être assurés que l'Exposition forestière sera des plus brillantes.

Le Pavillon — dont nous donnerons incessamment la gravure — aura une longueur de 14 m. 60 et mesurera 9 m. 80 de profondeur.

Son aspect — à en juger par le plan qu'il nous a été donné de voir — sera très décoratif.

Dans sa construction entreront des spécimens de toutes les sortes de bois qui poussent dans les forêts de France.

On y verra du chêne, du hêtre, de l'orme, de l'acacia, du mélèze, du charme, du cormier, du frêne, du merisier, du peuplier, du bouleau, du châtaignier, du sapin de différentes espèces et d'autres essences que nous oublions certainement mais qui seront présentées sous les apparences les plus variées.

Des dessins formés d'écorces de différentes couleurs, donneront un aspect très original à ce chalet forestier qui sera lui-même — indépendamment des produits qu'il renfermera — une véritable exposition de bois.

A l'intérieur, on trouvera une collection complète de tous les échantillons de bois poussant dans les forêts de l'État, présentés sous forme de rondins, de plateaux, de panneaux plus ou

moins travaillés, et même d'objets divers fabriqués en forêt.

Pour cette exposition, M. Sauvage croit pouvoir compter sur la coopération de l'Ecole Forestière et sur celle d'un certain nombre d'exposants appartenant à l'industrie du bois.

En prenant devant le Conseil supérieur l'initiative d'une Exposition forestière, M. Sauvage en a surtout envisagé le côté pratique.

Beaucoup ignorent — même parmi nos compatriotes — que dans l'œuvre de reboisement entreprise depuis quelques années, le Rhône et la Loire figurent en première ligne. M. Sauvage compte établir, à côté du chalet forestier, une pépinière en miniature dans laquelle seront réunies les différentes sortes de bois applicables au reboisement dans la région lyonnaise, avec indication du sol qui leur convient et des soins qu'ils exigent.

Une petite brochure tirée à plusieurs milliers d'exemplaires et contenant ces indications, serait distribuée aux intéressés.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette heureuse tentative de vulgarisation et féliciter hautement M. Sauvage d'en avoir eu l'idée.

EXPOSITION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

M. J. BARBIER, chargé d'organiser au Parc de la Tête-d'Or l'Exposition Ethnographique de la côte occidentale d'Afrique, est en ce moment à Dakar d'où il doit se rendre à Saint-Louis, en qualité de délégué du Conseil supérieur de l'Exposition universelle et coloniale de Lyon.

Il vient d'adresser à MM. les Présidents des Chambres de commerce sénégalaises la lettre suivante, reproduite — par ordre de M. le Gouverneur — dans le *Journal officiel* du Sénégal et Dépendances :

Dakar, le 10 février 1894.

Monsieur le Président de la Chambre de commerce,

La ville de Lyon prépare en ce moment une exposition universelle et coloniale qui s'ouvrira le 1^{er} mai de l'année courante.

Cette exposition a été organisée surtout en vue des avantages sérieux et pratiques qu'en pourra retirer le commerce.

Faire connaître dans les régions de l'intérieur de la France, qui sont des centres industriels très actifs, les possessions françaises d'outre-mer sur lesquelles les données sont encore obscures et imparfaites, les appréciations fausses et quelque peu légendaires ; permettre de juger exactement leurs ressources, leurs richesses naturelles par l'exhibition de leurs produits, mettre en lumière leurs besoins ; rapprocher ainsi moralement et commercialement les colonies de la Métropole ; fortifier les anciens courants d'échange, en créer de nouveaux, tant à l'exportation qu'à l'importation ; rendre enfin à l'industrie nationale le côté prépondérant que l'étranger lui a trop longtemps ravi, et, par le fait même, assurer, en même temps, un développement progressif des pays de colonisation ; voilà, Monsieur le Président, à quoi tendent les organisateurs de l'exposition lyonnaise ; tels sont les résultats qu'ils ambitionnent d'obtenir et auxquels nous vous demandons de bien vouloir concourir.

Nous savons d'une manière certaine que nous pouvons compter sur votre dévouement à l'intérêt général du commerce sénégalais dont vous personnifiez les aspirations et les espérances.

C'est au nom de l'intérêt général et supérieur de la colonie, au point de vue commercial, industriel et agricole que nous vous prions de bien vouloir user de votre influence auprès de

vos ressortissants pour les éclairer sur leurs véritables intérêts dans cette affaire, donner en quelque sorte le mot d'ordre et, par vos conseils autorisés, grouper autour de notre entreprise toutes les bonnes volontés.

Déjà l'Algérie, la Tunisie, l'Annam et le Tonkin marchent résolument dans cette voie en se faisant officiellement représenter à l'exposition lyonnaise; nous sommes persuadés que le commerce sénégalais, s'inspirant de son patriotisme et soucieux de son avenir, tiendra à honneur de ne pas rester en arrière et s'associera sans arrière-pensée à l'œuvre de cette exposition, qui est tout à la fois, une œuvre nationale et une œuvre de progrès.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Comité supérieur :

Le Délégué à la Côte occidentale d'Afrique,
J. BARBIER.

LA CHINE A L'EXPOSITION

Le Conseil supérieur de l'Exposition vient de recevoir communication d'un intéressant document : c'est le texte d'une lettre adressée par le conseil privé de l'empereur de Chine aux commissaires des ports, pour les informer de l'exemption de droits accordée par le gouvernement chinois aux produits destinés à l'Exposition de Lyon. Cette lettre est accompagnée d'une circulaire de sir Robert Hart, aux mêmes fonctionnaires, leur disant que l'Exposition mérite d'être appuyée.

On peut donc considérer, dès aujourd'hui, comme certain que la Chine prendra part à l'Exposition de Lyon et que, par conséquent, indépendamment des envois de nos possessions de l'Annam et du Tonkin, on pourra admirer dans les palais du Parc de la Tête-d'Or, les produits de l'Extrême-Orient.

LA PUBLICITÉ A L'EXPOSITION

Dans un précédent article nous avons parlé de la publicité ouverte : affichage, toiles et panneaux de tramways.

Il nous faut, pour compléter cette petite étude, parler aujourd'hui de la publicité fermée.

Elle a surtout comme principal organe le journal : c'est le grand propagateur de ce mode de publicité; grâce à l'abaissement du prix du papier, aux moyens rapides d'impression, le journal a pris depuis quelques années un essor considérable; sans le suivre dans ses transformations — ce qui nous entraînerait trop loin — nous constatons simplement que le nombre de journaux à grand tirage est devenu considérable et que les lecteurs — grâce au prix de cinq centimes, auquel se sont mis bon nombre de journaux d'information — sont devenus légion.

Il est certain que la publicité d'un journal quotidien d'un tirage de 50, 80, 100, 000 exemplaires a une valeur indiscutable.

A côté du journal proprement dit, on trouve les publications périodiques : journaux hebdomadaires, revues mensuelles, annuaires, autre mode de publicité très apprécié du commerçant qui a dans cette branche de publications une publicité d'une durée plus importante que celle du journal. Un annuaire est consulté pendant l'année entière; il est — en raison de son prix

— soigneusement conservé : on le trouve dans les établissements publics où il passe de mains en mains et sa publicité acquiert par ces consultations multiples, une valeur qui n'échappe pas aux maisons de commerce qui utilisent ce mode de réclame.

Enfin, à côté de ces publications périodiques qu'il serait trop long d'énumérer et qui se représentent chaque semaine, chaque mois ou chaque année, il en est d'autres qui n'ont qu'une existence momentanée créées en vue d'une fête, d'un concours, d'une exposition : ce sont les programmes des fêtes et concours, et c'est surtout le Catalogue des exposants.

Nous arrivons ainsi à une publication dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, mais sur laquelle il faut bien revenir, car le moment est venu de s'occuper activement de son édition, de sa confection et le temps qui nous sépare du jour de l'ouverture de notre Exposition n'est pas trop long pour mener à bien un travail aussi complexe.

Les organisateurs de l'Exposition, et j'entends par là tous ceux qui se sont occupés de la préparation de l'Exposition, soit le Conseil supérieur, soit le Concessionnaire général, ont eu un exemple devant les yeux pour mener à bien leur entreprise. Paris venait, en 1889, de remporter un succès qui avait dépassé les espérances des optimistes eux-mêmes.

Lyon avait un modèle à suivre; on ne peut pas faire mieux, on ne peut pas faire aussi grand; il s'agit de faire quelque chose qui attire les Exposants et force l'admiration des visiteurs.

Si l'Exposition de 1889 a été le guide des organisateurs de l'Exposition lyonnaise, elle guidera aussi ceux qui sont chargés de la confection et la coordination du Catalogue officiel des Exposants. M. Claret en confiant à l'Agence Fournier l'édition d'un ouvrage de ce genre savait bien, que, comme lui, elle n'aurait qu'un modèle à suivre : ce que Paris avait fait en 1889.

Nous ferons en petit, bien entendu, ce que les Parisiens ont fait en grand. Le Catalogue, divisé en autant de volumes que de groupes sera d'un usage commode et pratique.

Chaque volume se vendant séparément, il sera à la portée de tous les visiteurs, qui, suivant leurs goûts ou leurs besoins, s'intéresseront plus spécialement à tel ou tel groupe et n'auront alors qu'à se procurer le volume correspondant.

Comme celui de 1889, le Catalogue officiel comprendra la nomenclature complète de tous les exposants classés par ordre alphabétique dans chaque classe et dans chaque groupe.

Chaque exposant aura à la suite de son nom, son adresse et la dénomination des objets exposés.

Comme celui de 1889, le Catalogue officiel contiendra, pour les exposants qui désireront ajouter des notices explicatives sur leur exposition une partie consacrée à la réclame, et cette publicité se fera sous forme de lignes supplémentaires dans l'intérieur du volume ou de pages d'annonces placées à la fin de chaque volume.

Les adhésions sont déjà nombreuses; la plupart des exposants ne pouvant, dans l'espace qui leur est gratuitement concédé, faire entrer

toutes les explications qu'ils jugent nécessaires de donner.

Nous rappelons, en terminant, que l'édition d'un pareil ouvrage nécessite un travail considérable, que le temps presse, et que des exposants dépend surtout la date de la mise en vente du Catalogue officiel.

ÉTAT DES TRAVAUX DE L'EXPOSITION

Samedi dernier, la Commission de réception des travaux de l'Exposition, composée de MM. Hirsch, Résal, Clermont, Peguin, Perrin, Tavernier, s'est rendue au Parc pour examiner en détail les pavillons de la Ville et des Beaux-Arts.

Elle était attendue par M. le Maire qu'accompagnaient MM. Rossigneux et Debolo, adjoints à la mairie centrale; MM. Pila, Faure, Poirier, Marchegay, Piotet, membres de la Commission permanente; Lami, administrateur délégué, et Rochex, chef du secrétariat général du Conseil supérieur.

M. Claret, directeur de l'Exposition, a présenté ses bâtiments à la commission de réception. Diverses observations ont été échangées et la Commission a présenté quelques desiderata dont M. Claret a promis de tenir compte et dont l'exécution est simplement l'affaire de quelques jours. Avant la fin de cette semaine, M. le directeur de l'Exposition a promis de livrer les bâtiments de l'Exposition complètement terminés selon les désirs de la Commission.

M. le Maire et les membres de l'Exposition ont tout particulièrement admiré l'installation du pavillon des Beaux-Arts, d'une superficie considérable, dont les salons sont très habilement disposés et qui, sous aucun rapport, ne laissera rien à désirer.

La Commission a visité également la grande coupole où des équipes d'ouvriers achèvent la pose des planches. Plusieurs des expositions de grande importance, qui doivent se trouver sous la coupole centrale de l'Exposition, ont commencé leur installation. On a dû agrandir largement le vitrage supérieur pour permettre à la monographie de la soie de montrer en pleine lumière ses travaux et ses produits. En face, une ceinture de briques rouges marque l'emplacement des faïences de Choisy-le-Roi.

A droite de l'entrée principale, les verreries de Venise hâtent leurs préparatifs. La fournaise est déjà construite d'où le verre irisé de mille couleurs sortira liquide pour subir, non le moulage comme on le fait en France, mais le modelage de l'artiste. Les visiteurs assisteront à ce travail et pourront acquérir immédiatement l'objet fabriqué sous leurs yeux. Tout autour s'étaleront dans des vitrines les spécimens les plus beaux des verreries vénitiennes, rappelant les anciennes merveilles dont l'Italie garda pendant plusieurs siècles le secret.

Les boiseries des vitrines des vins et des liqueurs avancent rapidement.

Ailleurs, des ouvriers construisent l'énorme conduite d'eau qui déversera dans la fontaine centrale un véritable torrent. D'autres commencent les escaliers de fer, en spirale, qui suppléeront aux ascenseurs pour les personnes qui redoutent ce mode d'élévation. Ces esca-

liers, au nombre de quatre, enroulés autour d'une colonne, ne nuiront en rien à la circulation.

La Commission a constaté avec quelle activité les constructions s'élevaient de toutes parts, dans des conditions donnant satisfaction aux espérances les plus optimistes. Les jardins qui doivent garnir l'avenue principale sont terminés, ils présentent déjà un très gracieux aspect. Cette semaine M. Jacquier, l'horticulteur bien connu, préparera les nouveaux jardins qui précéderont les palais orientaux.

Enfin, on active la construction de la ligne de raccordement entre la gare de Genève et l'Exposition; une grue énorme, déjà placée, enlèvera aisément les marchandises expédiées qui seront ainsi rapidement mises en place.

Avant de terminer leur visite, en félicitant M. Claret de la bonne et prompt exécution des travaux et de la multiplicité de toutes les constructions qui semblent aujourd'hui sortir de terre, M. le Maire et les membres du Conseil supérieur ont examiné l'emplacement destiné à l'exposition forestière dont nous parlons ci-contre et qui, grâce au concours de l'État, promet d'être des plus brillantes.

L'emplacement choisi est voisin du palais des Beaux-Arts. Il nécessitera un nouveau recul de la barrière — mais l'autorisation est d'autant plus facilement accordée qu'il n'est douteux pour personne que la maison forestière et ses annexes seront probablement laissées à la ville de Lyon par l'administration des Forêts, comme cela a eu lieu à Paris.

LES FÊTES OFFICIELLES

La liste des fêtes officielles qui auront lieu pendant l'Exposition n'est pas encore complètement arrêtée. Voici celles qui sont annoncées:

29 avril : inauguration de l'Exposition sous la présidence de M. le ministre du commerce.

13-16 mai : concours de gymnastique.

27 mai : inauguration officielle des palais coloniaux. A cette solennité seront invités : un des régents de l'Annam; M. Cambon, gouverneur de l'Algérie; de Lanessan, gouverneur de l'Indo-Chine; Rouvier, résident de Tunisie; le sous-secrétaire d'État aux colonies.

En juin : visite de M. le président de la République. La date en sera fixée par M. Carnot.

A la fin du mois, visite du ministre de l'agriculture.

7 au 17 juillet : concours international de tir. Visite du ministre de la guerre, inauguration de la nouvelle École du service de santé militaire.

5 août : congrès et concours de pompiers.

15-17 août : concours musical.

15 septembre : distribution des récompenses.

Octobre : inauguration des nouvelles Facultés de droit et des lettres.

Un grand carrousel militaire aura lieu à une date qui n'est pas encore fixée.

Telles sont les fêtes officielles prévues. A côté de celles-là, de nombreuses fêtes auront lieu pendant l'Exposition, fêtes de nuit sur le lac, joutes, régates, courses vélocipédiques, courses de chevaux.

Nous avons déjà parlé des Congrès et bien qu'incomplète encore, la liste en est déjà longue.

On compte enfin inaugurer le monument de la place Carnot et la statue de de Jussieu.

ÉCHOS DE L'EXPOSITION

LA DÉCORATION DES GALERIES

Une rapide visite dans les Palais de l'Exposition nous permet d'attirer l'attention des présidents des Comités de groupe et de classe du Comité d'organisation, vers une des plus importantes questions dont ils aient à se préoccuper, la décoration de leur section.

Ils ne peuvent laisser s'étaler nues de longues et incolores rangées de vitraux. Il faut rompre cette monotonie par une décoration artistique, par des tentures, des portières, des salons artificiellement créés, au milieu desquels des plantes vertes, des palmiers peuvent jeter une note de vivante gaieté.

Les présidents ont juste le temps de prendre leurs dispositions, mais ils n'ont que le temps. Le souci de pourvoir à l'ornementation de leur section leur incombe : c'est une tâche qu'ils ne sauraient négliger.

LES FÊTES DE L'EXPOSITION

Il a été annoncé un certain nombre de visites officielles qui constituent autant de grandes fêtes, de vif attrait, mais ces fêtes ont un caractère extérieur qu'il ne faut pas oublier, elles se poursuivront, pour la plupart, en dehors de l'enceinte réservée de l'Exposition.

Si donc on veut attirer le public au Parc, il convient de lui ménager une série de divertissements et d'attractions dont il importe de tracer dès maintenant, à l'avance, le programme. C'est une nécessité capitale.

Il va sans dire que le lac peut constituer un des principaux éléments des fêtes que nous voudrions voir organiser. Encore faut-il l'utiliser et pour cela savoir, sans retard, ce qu'il faut faire. Nous espérons que de ce côté comme des autres, rien ne sera négligé : c'est l'intérêt général.

FÊTES UNIVERSITAIRES

Les organisateurs du Congrès d'étudiants et des Fêtes universitaires qui l'accompagneront, ont provoqué une Assemblée générale qui s'est tenue le mardi 13 mars à 8 h. 1/2 du soir, au Palais Saint-Pierre (Amphithéâtre du premier étage).

L'ordre du jour de cette assemblée portait : Election d'un bureau, Congrès d'étudiants, Programme des fêtes universitaires.

La réunion composée d'environ trois cents membres a décidé la nomination d'une Commission composée — proportionnellement à leur nombre — d'étudiants appartenant aux différentes Facultés : Médecine, Pharmacie, Droit, Sciences et Lettres.

Cette commission sera chargée d'élaborer un programme qui sera soumis à une Assemblée générale.

Macaroni ★★★ Rivoire et Carret
En paquets de 250 et 500 grammes.

L'EXPOSITION DE LYON

ET LA PRESSE PARISIENNE

Nous avons signalé dernièrement dans la Presse parisienne, un mouvement des plus favorables à l'Exposition lyonnaise.

Ce mouvement, commencé par le *Figaro* et le *Petit Journal*, s'est depuis vigoureusement accentué.

Tout à tour, le *Temps*, le *Journal*, le *Gaulois*, l'*Echo de Paris*, le *Radical*, l'*Événement*, le *Paris*, le *Petit Parisien*, l'*Intransigeant* ont consacré des articles élogieux à la grande manifestation internationale dont notre ville sera — pendant six mois — le théâtre.

Nous avons reproduit, en partie, les articles du *Petit Journal* et du *Figaro*, nous nous contenterons de consigner ici les appréciations de quelques-uns de nos autres confrères.

Du *Journal* :

« Une exposition universelle ne peut, en rien, copier celle qui l'a précédée.

Les fêtes d'aujourd'hui ne doivent pas ressembler à celles d'hier. Celles de demain doivent être, pour le public qui y assistera, une révélation.

Sans doute les hommes de travail, les gens de métier, les industriels, les artistes, trouveront toujours la trace du progrès, jugeront à leur valeur les progrès accomplis par leurs pairs, dans les produits soumis à leur jugement. Mais malheureusement, ils ne sont pas à eux seuls *tout le public*.

Aux curieux, il faut non seulement que les résultats de travail se manifestent à eux d'une manière appréciable, il est indispensable que cette manifestation révèle une forme nouvelle : ils ne veulent que du nouveau, les travailleurs du monde entier fussent-ils impuissants à leur en donner.

Il fallait à la Municipalité lyonnaise une furieuse dose d'énergie et de courage pour affronter les difficultés inhérentes, dans de semblables circonstances, à l'organisation d'une nouvelle exposition.

Pour assurer le succès d'une pareille entreprise, il fallait trouver un homme capable de la mener à bien, lui assurer l'appui du gouvernement, celui du public, et enfin lui garantir le concours, non seulement du monde industriel français, mais encore, l'Exposition devant être internationale, celui de toutes les puissances étrangères.

Eh bien, toutes ces conditions de succès, les organisateurs de l'Exposition de 1894, les ont rencontrées, tous les obstacles que nous avons énumérés, ils les ont tournés.

L'homme capable de mener l'œuvre à bien, c'est M. Claret, le Concessionnaire général de l'Exposition; ce choix excellent a été approuvé le 22 décembre 1892, par un décret du Président de la République, rendu en conseil des ministres. »

De l'*Événement* :

« Si l'Exposition de 1889 fût une merveille, que dira-t-on de celle qui se prépare à Lyon? Elle sera, à coup sûr, l'acheminement vers les splendeurs qu'on nous promet pour la fin de ce

siècle; mais qui sait si le commencement de cent années d'efforts sera digne seulement de la prétendue transition de 1894! On en douterait, certes — s'il était permis de douter du progrès — à voir le programme ou plutôt les projets principaux que l'on forme en vue de réussir, mieux qu'aucune, cette fête colossale du travail! »
(A suivre.)

BULLETIN FINANCIER

Rentes Françaises. — Après la vigoureuse poussée de la semaine précédente, un peu de tassement était nécessaire avant une nouvelle progression, qui, cette fois, aura le cours de 100 francs pour but. Avec l'approche du coupon d'avril et la tendance favorable qui règne actuellement sur tous les marchés, il est fort probable que ce n'est là qu'une question de jours.

Le 3 1/2 a dépassé 106; ce fonds a pour le moment les préférences de l'épargne. Il revient aux mêmes cours qu'avant la conversion.

Obligations. — Les obligations des Chemins Autrichiens ont eu un marché assez animé, à la suite de la hausse qui s'est produite sur les actions.

Les obligations Lombardes ont une tendance passablement indécise; quelques porteurs éprouvent toujours de l'appréhension au sujet des annuités du gouvernement italien. Nous ne voyons pas qu'il y ait lieu d'avoir des craintes à ce sujet, à moins d'une révolution qui bouleverserait toute l'Italie.

Les obligations Espagnoles se sont un peu relevées, mais sans qu'un fait susceptible d'améliorer la situation se soit produit. On reste pour le moment sans nouvelles des négociations avec le gouvernement.

Les obligations de la Compagnie Transatlantique sont plus calmes à 336, prix qui nous paraît un peu bas.

L'obligation Foncière Lyonnaise est sans changement à 430.

L'obligation Eaux pour l'Etranger reste à 483, prix dont il faut profiter pour réaliser.

Les Eaux et Eclairage cotent 505; nous publions plus loin le compte rendu du dernier exercice.

Les obligations diverses du Panama sont beaucoup plus calmes et les cours plus faibles.

La Dombrowa remonte à 512, et la Brianks à 515. Ces deux titres ont un coupon à détacher en avril. Reprise brusque de la Coronada à 200 fr.

La Méridionale Russe est toujours 459,50, avec peu d'affaires.

Les Verreries Richarme très recherchées, sont à 522; ce prix nous paraît un peu élevé.

Sociétés de Crédit. — La Banque de Paris a vu son marché reprendre une certaine activité. L'émission de l'Emprunt Roumain qu'elle vient, dit-on, d'achever avec un plein succès, justifie la hausse de ce titre à 645. Elle s'occupe en ce moment du placement de l'Emprunt Suisse 3 1/2.

La reprise s'est accentuée sur le Crédit Lyonnais. Les transactions ont été nombreuses, tant fermes qu'à primes. Les profits résultant de l'exercice de 1893 seraient supérieurs à ceux de l'exercice précédent, ce qui, non seulement permettrait de maintenir le dividende à 30 francs, mais encore de porter une somme importante à la réserve. Ces résultats sont d'autant plus beaux, qu'ils sont dus aux seules opérations de banque, les affaires d'émission ayant été nulles cette année.

La Banque Ottomane a subi quelques réalisations bien naturelles, après la dernière hausse dont elle a été l'objet. La spéculation continue cependant à entrevoir la progression des cours, à la suite des bénéfices que doit retirer la Banque, tant de l'énorme plus-value des valeurs turques que des nouvelles affaires qu'elle a en vue.

Compagnie du Gaz de Saint-Etienne. — L'assemblée annuelle de cette Société s'est tenue à Saint-Etienne, le 28 février dernier. Le bénéfice de l'exercice 1893 a été de fr. 572.245,15, résultat inférieur à celui de l'exercice précédent. La diminution provient de la mauvaise situation industrielle à Saint-Etienne; car la consommation subit un ralentissement sensible, dès que l'indus-

trie traverse une crise et c'est le cas qui s'est présenté, dans l'année 1893 pour la soierie et les rubans. L'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 250 francs, égal à celui de l'exercice précédent. Un acompte a été payé le 5 septembre 1893 et le solde est mis en paiement depuis le 5 courant.

Valeurs diverses. — Peu de changement sur les valeurs minières. La Loire ne s'éloigne guère du cours de 215. Saint-Etienne est très ferme à 305. Montrambert reste aux environs de 940; son dividende sera, à peu de choses près, le même que le précédent.

L'action des Tramways de Lyon est à 800 fr.; nous avons dit souvent que ce titre nous paraissait trop cher avec la perspective d'une diminution de dividende.

Les actions de Brasseries ont eu quelques demandes. Hoffherr à 613. Rinck, qui sur quelques offres avait fléchi à 505, reste demandée à 510.

Les actions Tramways électriques de Clermont-Ferrand sont à 558. Le solde de 5 francs pour l'exercice incomplet de 1893 sera payé en avril.

L'arrêté ministériel concernant l'autorisation d'émettre les obligations conformément aux statuts, a été signifié à la Compagnie. Ces titres vont donc, sous peu, faire leur apparition sur le marché.

Le Gaz de Lyon est en reprise à 490. La Compagnie aurait, dit-on, refusé d'accepter les propositions du Conseil municipal. Les contribuables continueront donc à payer le gaz cher, à moins qu'un nouveau projet plus conciliant ne soit présenté.

L'assemblée annuelle du Funiculaire Croix-Paquet se tiendra le 15 courant à Lyon. Les bénéfices nets de l'exercice 1893 se sont élevés à fr. 144.748 68. Ils permettront, croyons-nous, la distribution d'un dividende de fr. 28 75, un acompte de fr. 10 a déjà été distribué aux actionnaires. Le dividende de 1892 avait été de fr. 26 brut.

Extraits de la Revue hebdomadaire, de MM. E.-M. Cottet et Cie, banquiers à Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.

SATIN PAPIER-CIGARETTE
Le plus fin : Donc le meilleur.
Cahier vergé pour amateurs.
Cahier gommé p. cigarettes d'avanc
BOIS FRÈRES, Lyon.

MINISTÈRE DES FINANCES
Conversion du 4 1/2 en 3 1/2
ÉCHANGE DES TITRES

On rappelle au public que le Ministère des finances a ainsi fixé les dates, à partir desquelles commencera l'échange des titres de rente 4 1/2 0/0 contre des titres du nouveau fonds 3 1/2 0/0.

Pour les inscriptions *mixtes* et au porteur cette opération est subordonnée au dépôt des anciens titres. Dans les départements dépôts sont reçus à partir du 5 mars par les Trésoriers-généraux, les Receveurs particuliers et les Percepteurs de chef-lieu d'arrondissement dont la Recette des finances a été supprimée.

Les inscriptions *nominales* seront échangées seulement à l'échéance du 16 mai 1894, sans que les rentiers aient aucune formalité préalable à remplir.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des
GRANDS MAGASINS DU PRINTEMPS DE PARIS
que nous publions aux annonces.

Manufacture de Chaussures
G^{ve} LEPLANT & E^d CRÈS

Nouvelle Usine à vapeur, Bureaux
et Magasins

71, cours Lafayette prolongé.
LYON-VILLEURBANNE

MAISONS DE VENTE :

Lyon - Marseille - Bordeaux - Toulouse - Saint-Etienne

SUCCURSALES DE LYON :

CORDONNERIE GÉNÉRALE

57, place de la République et passage Hôtel-Dieu

AU PHÉNIX

CORDONNERIE DU HIGH-LIFE
48, rue la République

CORDONNERIE SPÉCIALE

4, rue Saint-Pierre

GROS ET DÉTAIL

Commission - Exportation
MATÉRIEL PERFECTIONNÉ

Le seul véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est
L'ALCOOL
DE
MENTHE **RICQLÈS**
DE
Contre les indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, et contre grippe et refroidissements; excellent aussi pour la toilette et les dents. — 54 récompenses dont 30 médailles d'or.
EXIGER LE NOM DE **RICQLÈS**

FLEURS POUR MODES
Maison de Gros
PARURES DE MARIÉES
Plantes d'appartement
ARTIFICIELLES COURONNES MORTUAIRES
V^{ve} Louis GREL, 18, c. GAMBETTA, LYON

OUTILLAGE pour AMATEURS
et INDUSTRIELS
FOURNITURES POUR LE DÉCOUPAGE
F^{ve} de TOURS, MACHINES à DÉCOUPER, SCIERIES, etc.
Outils de toutes sortes. Boîtes d'Outils.
Tarif-Album, plus de 300 pages, 1.000 gravures
FRANCO contre 65 Centimes
BICYCLETTES-TIERSOT
MACHINES de 1^{er} ORDRE et tous Accessoires.
TARIF SPÉCIAL sur DEMANDE
A. TIERSOT, B^{ne}, 16, rue des Gravilliers, PARIS
USINE à COULOMMIERS.

G^{DE} BRASSERIE FAURE
Place Bellecour (Angle rue Gasparin)
DÉJEUNERS 2'50 — DINERS 3'
soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE
Restaurant ouvert toute la Nuit
CONSOMMATIONS DE MARQUE

ÉLECTRICITÉ
FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE
Sonneries, Téléphones, Lumière électrique
Porte-voix, Paratonnerres
Anc^{ne} Maison **CHOLLET & RÉZARD**
CHOLLET Successeur
Maisons : 10, Rue Bellecordière
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

**MANUFACTURE D'APPAREILS
POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ**
Eclairage, Chauffage, Cuisine et Industries

BUGNOD & GARNIER
LYON — rue Vaubecour, 40, — LYON

INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS AU GAZ
Depuis 250 francs.

CABINETS DE TOILETTE A DES PRIX MODÉRÉS

Seuls Dépositaires pour Lyon et la Région des
LAMPES GAZO-MULTIPLEX

Magasin d'Exposition et de Vente : place des Terreaux, 2.

SPÉCIALITÉ DE **CHINE ET JAPON**

POSTICHES
Paravants, Écrans, Meubles d'art
pour dames, perruques, cache-
folie, tours, nattes, chignons,
etc., etc. — **Prix modérés.**

Montage et Réparations à façon.

F. THÉVENON
Rue Vauban, 36, Lyon

Maison Roustan
63, r. Hôtel-de-Ville, au 1^{er}, Lyon

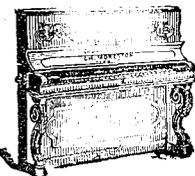
CHOCOLAT DE L'UNIVERS
Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.

MARIAGES RICHES
Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients;
mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de
nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire
avec timbre p. réponse à M. et M^{me} Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12,
Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.

PIANOS
Ancienne Maison VIENNET

CH. MORETTON & C^{ie}, Succ^{rs}
9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE au comptant et à crédit



Location. Accords. Réparations. Echange.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

J. SAMBET
Place de la Miséricorde, 12, LYON
Fournisseur des Hôpitaux

PRODUITS AU GLUTEN
Pain, Pâtes et Chocolat

Livraison à domicile ET EXPÉDITIONS

Cuisson tous les Jours

HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES
Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

SEIGLE-GOUJON — LYON
Ingénieur-Chimiste breveté en Europe et en Amérique.
Fournisseur des C^{ies} de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.
TÉLÉPHONE — MAISON FONDÉE EN 1854 — TÉLÉPHONE
LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON
ACTUELLEMENT : 13, rue de Vendôme.
Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.

GRAND HOTEL DE RUSSIE

LYON Eclairage électrique dans les chambres. - Appartements depuis 2 fr. LYON

G^{de} BRASSERIE-RESTAURANT de l'EXPOSITION

Située dans l'enceinte même
SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE — MAISON DE 1^{er} ORDRE

Grande Salle pour Noces et Banquets

SALONS PARTICULIERS

AVIS AUX EXPOSANTS

M. de Garilhe, entrepreneur de transports, 18, rue Rachais, à Lyon, met à la disposition des Exposants tout le matériel spécial pour leurs transports et un vaste local pour entrepôt de marchandises et d'emballages vides.

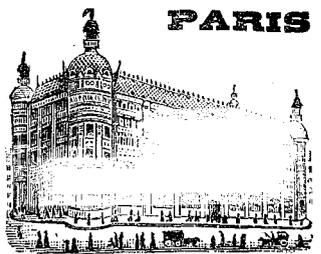
LOCAL

Pour Bureau ou Appartement
Situé rue Bât-d'Argent, 8, à l'entresol, **A LOUER** à bail à l'année ou pour la durée de l'Exposition.

Exposition de Lyon 1894

AGENCE MÉJEAN ET C^{ie}
6, place des Terreaux.

Organisation spéciale pour la représentation à l'Exposition. 25 0/0 d'économie.
Renseignements commerciaux, contentieux et recouvrements.
Vente et achat de fonds de commerce, propriété, immeubles et industrie.
Prêts hypothécaires.
Placement pour employés et domestique des deux sexes.



Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi gratis et franco

du catalogue général illustré renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'Été, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C^{ie}
PARIS

Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Expéditions FRANCO à partir de 25 francs.

SPÉCIALITÉ

VITRINES

ET ÉTALAGES

Pour Exposants

SUR DEMANDE

Plans et Devis

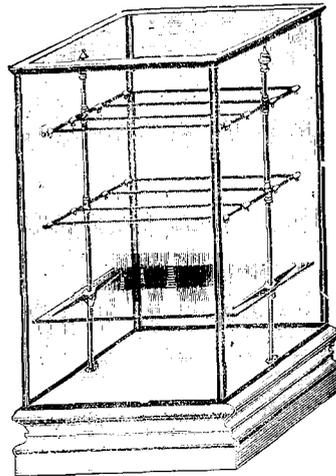
M^{SON} GRANDCHAMP

36, Rue de la Gare

VILLEURBANNE

DÉPÔT

6, Rue Jean-de-Tournes



MAISON HENRI BONJOUR

AU COLOSSE DE RHODES

LYON — 42, cours de la Liberté, 44 — LYON

FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES
LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures, Tapis, Lingerie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

ENTREPRENEUR AGRÉÉ
POUR LA POSE DES VELUMS ET TENTURES A L'EXPOSITION
INSTALLATIONS PARTICULIÈRES
GARNITURE DE VITRINES

Polices remboursables à 100 fr.

Coûtant 5 fr. au comptant
ou 6 fr. à terme, payables en 60 mois

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 1,000 fr.;
2 fr. par mois assurent 2,000 fr., et ainsi de suite.



SIX TIRAGES PAR AN

Le souscripteur participe aux tirages dès son premier versement et jusqu'au remboursement intégral du capital qu'il a souscrit.

Envoi franco des Tarifs et Prospectus sur demande

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS OU POUR SOUSCRIRE

S'adr^{er} au Directeur, à Lyon, 2, rue Bât-d'Argent.

VOYAGES, EXCURSIONS

L'AGENCE COOK

2, place Bellecour
LYON

Le prix de ses billets, quels qu'ils soient, n'est jamais majoré et se trouve toujours conforme aux tarifs des Compagnies. Dans certains cas, même pour les itinéraires importants, l'Agence Cook, par ses arrangements spéciaux est en mesure d'offrir des combinaisons produisant une économie.

De plus l'Agence Cook délivre, pour la France et l'étranger, des billets spéciaux simples, valables pendant 30 et 60 jours, donnant faculté d'arrêts à toutes les gares du parcours. Elle délivre à première demande les billets circulaires pour l'Italie, l'Espagne, l'Algérie et la Tunisie, les Pyrénées, l'Allemagne, l'Autriche et l'Orient. Les billets circulaires et d'excursions sur tous les réseaux français sont délivrés dans les 24 heures.

Conditions spéciales pour excursions en Savoie et Dauphiné. — En un mot on trouve dans cette agence, la plus importante du monde, des billets de toute nature, sans augmentation de prix, des coupons d'hôtel et tout ce qui peut intéresser les voyageurs.

Agence générale pour toutes les Compagnies de navigation, françaises et étrangères.

Le Propriétaire-Gérant : V. FOURNIER.